



Société anonyme au capital de 958 618 482,50 euros
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
552 120 222 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LES RISQUES

PILIER 3 30.09.2025

SOMMAIRE

1 CHIFFRES CLÉS	3
2 GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES	6
2.1 Fonds propres	6
2.2 Expositions pondérées et exigences de fonds propres	7
2.3 Ratio de levier	10
2.4 Ratio de conglomérat financier	10
3 RISQUE DE CREDIT	11
3.1 Informations quantitatives complémentaires sur le risque de crédit	11
4 RISQUE DE CONTREPARTIE	12
4.1 Informations quantitatives	12
5 RISQUE DE MARCHÉ	13
5.1 Evolution de la VaR de trading	13
5.2 Informations quantitatives complémentaires sur le risque de marché	14
6 RISQUE DE LIQUIDITÉ	15
6.1 Réserve de liquidité	15
6.2 Ratios réglementaires	15
7 ANNEXES	18
7.1 Index des tableaux du Rapport sur les risques	18

1 CHIFFRES CLÉS

Les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après prennent en compte les dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9, et ce sur tout l'historique considéré.

Les informations publiées dans ce rapport trimestriel tiennent compte des évolutions introduites par les autorités européennes avec le règlement d'exécution (UE) N°2024/1623 (CCR3) modifiant le règlement (UE) N°2021/637 (CCR2) en matière d'exigences prudentielles de publication auxquelles le groupe Société Générale est assujéti. La publication du Pilier 3 évolue selon les normes techniques de l'EBA (EBA/ITS/2024/06)

TABEAU 1 : INDICATEURS CLES (KM1)

(En M EUR)		30.09.2025	30.06.2025®	31.03.2025®	31.12.2024®	30.09.2024®
FONDS PROPRES DISPONIBLES (MONTANTS)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	51 984	52 536	51 890	51 764	50 875
2	Fonds propres de catégorie 1	61 892	61 421	62 428	62 573	60 131
3	Fonds propres totaux	71 931	71 565	74 092	73 744	70 572
EXPOSITIONS PONDÉRÉES (RWA)						
4	Montant total des actifs pondérés	388 462	388 029	393 072	389 503	392 339
4a	Montant total des actifs pondérés sans application de l'output floor	388 462	388 029	393 072		
RATIOS DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	13,38%	13,54%	13,20%	13,29%	12,97%
5b	Ratio de fonds propres de base catégorie 1 sans application de l'output floor TREA (%)	13,38%	13,54%	13,20%		
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	15,93%	15,83%	15,88%	16,06%	15,33%
6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 sans application de l'output floor TREA (%)	15,93%	15,83%	15,88%		
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	18,52%	18,44%	18,85%	18,93%	17,99%
7b	Ratio de fonds propres totaux sans application de l'output floor TREA (%)	18,52%	18,85%	18,85%		
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLEMENTAIRES POUR FAIRE FACE AUX RISQUES AUTRES QUE LE RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
EU 7d	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	2,38%	2,38%	2,38%	2,42%	2,42%
EU 7e	dont à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	1,40%	1,40%	1,40%	1,44%	1,44%
EU 7f	dont à satisfaire avec des fonds propres de Tier 1 (%)	1,82%	1,82%	1,82%	1,86%	1,86%
EU 7g	Exigences totales de fonds propres SREP (%) ⁽¹⁾	10,38%	10,38%	10,38%	10,42%	10,42%
EXIGENCE GLOBALE DE COUSSIN ET EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	-	-	-	-	-
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,83%	0,82%	0,83%	0,82%	0,80%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,04%	-	-	-	-
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB)(%)	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique(D-SIB) (%)	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	4,37%	4,33%	4,33%	4,32%	4,30%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres totaux(%)	14,75%	14,70%	14,71%	14,74%	14,72%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	7,48%	7,64%	7,30%	7,35%	7,03%

RATIO DE LEVIER						
13	Mesure de l'exposition totale ⁽²⁾	1 447 550	1 405 566	1 425 723	1 442 125	1 435 055
14	Ratio de levier (%)	4,28%	4,37%	4,38%	4,34%	4,19%
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLEMENTAIRES POUR FAIRE FACE AU RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
EU 14b	<i>dont à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)</i>	-	-	-	-	-
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%) ⁽³⁾	3,10%	3,10%	3,10%	3,10%	3,10%
EXIGENCE DE COUSSIN LIE AU RATIO DE LEVIER ET EXIGENCE DE RATIO DE LEVIER GLOBALE (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE)						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%) ⁽³⁾	3,60%	3,60%	3,60%	3,60%	3,60%
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée – moyenne)	272 087	277 293	282 881	286 262	288 265
EU 16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	390 334	388 513	386 502	386 281	378 758
EU 16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	208 402	206 016	200 282	202 702	195 483
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	181 933	182 497	186 220	183 579	183 275
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	149,85%	152,19%	152,18%	156,39%	118,95%
RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET						
18	Financement stable disponible total	637 520	630 222	637 354	660 801	660 284
19	Financement stable requis total	545 594	540 329	552 218	566 450	569 779
20	Ratio de financement stable net NSFR (%)	116,85%	116,64%	115,42%	116,66%	115,88%
(1) L'exigence de fonds propres applicable au groupe Société Générale au titre du Pilier 2 s'élève à 2,38% (dont 1,40% en CET1) à compter du 01/01/2025, portant l'exigence de fonds propres SREP totale à 10,38%. (2) La mesure de l'exposition de levier tient compte, sur tout l'historique considéré, de l'option d'exemption temporaire de certaines expositions banques centrales permise par la réglementation européenne. (3) L'exigence de ratio levier applicable au groupe Société Générale est de 3,6% dont 3,1% de l'exigence réglementaire au titre du Pilier 1 et 0,5% lié aux coussins OLR.						
© : re-publication BCE						

TABLEAU 2 : TLAC – INDICATEURS CLES (KM2)

		MREL	TLAC				
(En M EUR)		30.09.2025	30.09.2025	30.06.2025	31.03.2025	31.12.2024	30.09.2024®
FONDS PROPRES ET INSTRUMENTS DE DETTES ELIGIBLES, RATIOS ET ELEMENTS CONSTITUTIFS ⁽¹⁾							
1	Fonds propres et instruments de dettes éligibles	129 028	116 671	116 026	115 787	115 758	108 185
EU-1a	dont fonds propres et engagements subordonnés	116 671					
2	Montant total d'expositions pondérées (RWA) du Groupe	388 462	388 462	388 029	393 072	389 503	392 339
3	Fonds propres et instruments de dettes éligibles en pourcentage des RWA	33,21%	30,03%	29,90%	29,46%	29,72%	27,57%
EU-3a	dont fonds propres et engagements subordonnés	30,03%					
4	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 447 550	1 447 550	1 405 566	1 425 723	1 442 125	1 435 055
5	Fonds propres et instruments de dettes éligibles en pourcentage de l'exposition de levier	8,91%	8,06%	8,25%	8,12%	8,03%	7,54%
Eu-5a	dont fonds propres et engagements subordonnés	8,06%					
6a	Application de l'exemption prévue par le règlement (UE) n° 2019/876, article 72 ter, paragraphe 4		non	non	non	non	non
6b	Si application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du règlement (UE) n° 2019/876 : montant total des dettes senior préférées éligibles au ratio TLAC		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
6c	Si application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du règlement (UE) n° 2019/876 : part des dettes senior préférées utilisées dans le calcul du ratio TLAC		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
EXIGENCE MINIMALE DE FONDS PROPRES ET DETTES ELIGIBLES (MREL)							
EU-7	Exigence en pourcentage des RWA	22,73%					
EU-8	dont à couvrir par des fonds propres ou des engagements subordonnés	27,48%					
EU-9	Exigence en pourcentage de l'exposition levier	6,13%					
EU-10	dont à couvrir par des fonds propres ou des engagements subordonnés	6,13%					

(1) Avec prise en compte des dispositions transitoires IFRS 9 sur tout l'historique considéré en 2024

(2)® re-soumission

Le Groupe présente, au 30 septembre 2025, un ratio TLAC de 30,0% des expositions pondérées (RWA) pour une exigence réglementaire de 22,4%, et de 8,1% de l'exposition de levier pour une exigence réglementaire de 6,75%.

À compter du T2-2024, le Groupe Société Générale a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72 ter du règlement CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect de l'exigence TLAC.

2 GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES

2.1 FONDS PROPRES

TABLEAU 3 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIOS DE SOLVABILITE ⁽¹⁾

(En M EUR)	30.09.2025	31.12.2024
Capitaux propres part du Groupe	69 826	70 255
Titres super subordonnés (TSS)	(9 372)	(10 526)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	-	-
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI	60 454	59 729
Participations ne donnant pas le contrôle	9 643	9 332
Immobilisations incorporelles	(2 200)	(2 413)
Écarts d'acquisitions	(4 861)	(4 897)
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	(1 528)	(1 853)
Déductions et retraitements prudentiels	(9 524)	(8 135)
TOTAL DES FONDS PROPRES COMMON EQUITY TIER 1	51 984	51 764
Titres super subordonnés (TSS) et actions de préférence	9 577	10 526
Autres fonds propres additionnels de catégorie 1	468	422
Déductions <i>Additional Tier 1</i>	(137)	(139)
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1	61 892	62 573
Instruments <i>Tier 2</i>	10 188	11 461
Autres fonds propres additionnels de catégorie 2	296	225
Déductions <i>Tier 2</i>	(445)	(514)
Fonds propres globaux	71 931	73 744
TOTAL DES EXPOSITIONS PONDÉRÉES	388 462	389 503
Expositions pondérées au titre des risques de crédit et de contrepartie	314 608	327 224
Expositions pondérées au titre du risque de marché	10 914	12 195
Expositions pondérées au titre du risque opérationnel	62 940	50 085
Ratios de solvabilité		
Ratio <i>Common Equity Tier 1</i>	13,38%	13,29%
Ratio <i>Tier 1</i>	15,93%	16,06%
Ratio Global	18,52%	18,93%

(1) Ratios phasés selon les règles CRR3/CRD6, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance.

2.2 EXPOSITIONS PONDEREES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

TABEAU 4 : VUE D'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PONDEREES (OV1)

		Expositions pondérées (RWA)		Exigences totales de fonds propres
(En M EUR)		30.09.2025	31.12.2024	30.09.2025
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de contrepartie)	282 082	297 927	22 567
2	dont approche standard	118 435	97 959	9 475
3	dont approche notations internes simple (F-IRB)	49 177	4 254	3 934
4	dont approche par référencement	831	707	66
EU 4a	dont actions selon la méthode de pondération simple		2 178	
EU4b	dont autres actions traitées en approche IRB		16 260	
5	dont approche notations internes avancée (A-IRB)	102 208	176 570	8 177
6	Risque de contrepartie – CCR	19 515	21 883	1 561
7	dont approche standard	6 327	6 375	506
8	dont méthode du modèle interne (IMM)	10 247	10 546	820
EU 8a	dont expositions sur CCP	1 966	1 470	157
	dont ajustement de l'évaluation de crédit – CVA		2 723	
9	dont autres CCR	976	768	78
10	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit - CVA	5 757		461
EU 10a	dont approche standard (SA)	-		-
EU 10b	dont l'approche basique (F-BA et R-BA)	5 757		461
EU 10c	dont l'approche simplifiée	-		-
15	Risque de règlement	2	8	0
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	7 253	7 406	580
17	dont approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	2 024	2 130	162
18	dont approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) (yc IAA)	3 877	4 063	310
19	dont approche standard SEC-SA	1 352	1 213	108
EU 19a	dont expositions pondérées à 1 250% (ou déduites des fonds propres)	-	-	-
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	10 909	12 195	873
21	dont approche alternative standardisée (A-SA)			
EU 21a	dont approche standard simplifiée (S-SA)	2 369	2 825	190
	dont approche sur les modèles internes (IMA)	7 960	9 370	637
EU 22	dont approche alternative sur les modèles internes (A-IMA)			
EU 22a	Grands risques	-	-	-
23	Reclassification entre portefeuille de négociation et hors négociation	-		-
24	Risque opérationnel	62 940	50 085	5 035
	dont approche de base		-	
	dont approche standard		4 730	
	dont approche par mesure avancée (AMA)		45 355	
EU 24a	Expositions d'actifs crypto monnaie	4		0
25	Montants (inclus dans la section « risque de crédit » supra) inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération de 250%)	6 146	6 794	492
26	Application de l'output floor (%)	50%		-
27	Ajustement pour l'output floor (avant application du plafond transitionnel)	-		-
28	Ajustement pour l'output floor (après application du plafond transitionnel)	-		-
29	TOTAL	388 462	389 503	31 077

TABLEAU 5 : COMPARAISON DES RWA MODELISES ET EN APPROCHE STANDARD AU NIVEAU DU RISQUE (CMS1)

	a	b	c	d	Eu d
	RWA pour les approches modélisées	RWA pour les portefeuilles avec approches standards	Total RWA	RWA calculés avec l'approche full standard(1)	RWA, base de calcul de l'output floor
<i>(En Md EUR)</i>					
1 Risque de crédit (à l'exclusion du risque de contrepartie)	163 647	118 435	282 082	371 069	342 061
2 Risque de contrepartie	13 465	6 050	19 515	71 321	55 291
3 Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		5 757	5 757	5 757	5 757
4 Expositions de titrisation dans le portefeuille de bancaire	5 901	1 352	7 253	11 643	8 243
5 Risque de marché	8 540	2 369	10 909	28 095	28 095
6 Risque opérationnel		62 940	62 940	62 940	62 940
7 Autres montants d'exposition pondérés		6	6	2	2
8 Total	191 553	196 909	388 462	550 827	502 389

(1) Les données figurant dans la colonne « d » du tableau ci-dessus sont calculées avec les règles et règlements applicables en 2033, y compris les dispositions transitoires de l'article 495 du règlement CRR, et sur la base d'une hypothèse de bilan statique, sans tenir compte de la gestion dynamique de ce bilan ou de toute mesure d'atténuation. Concernant l'exposition au risque de marché, l'application des normes de la Revue Fondamentale du Portefeuille de Négociation (« FRTB ») telles que calculées dans la colonne «d» ne correspond pas aux estimations du Groupe de l'impact sur le ratio CET1, ce qui est confirmé en c. -40 pb.

TABEAU 6 : COMPARAISON DES MONTANTS PONDERES MODELISES ET EN APPROCHE STANDARD AU NIVEAU DES CATEGORIES D'ACTIFS (CMS2)

(En Md EUR)		RWA pour les approches modélisées	RWA si recalculé avec l'approche standard	Total RWA	RWA calculés avec l'approche full standard	RWA base de calcul de l'output floor
1	Administrations centrales et banques centrales	7 683	7 175	8 466	7 927	7 927
EU 1a	Administrations régionales et autorités locales	379	340	483	443	443
EU 1b	Entreprises secteur public	314	1 042	363	1 091	1 091
EU 1c	Entités classées comme Banques Multilatérales de développement en approche standard	316	216	330	231	231
EU 1d	Entités classées comme organisations internationales en approche standard	-	-	-	-	-
2	Etablissements	3 109	2 973	3 987	3 884	3 884
3	Sociétés financières	-	-	14 725	14 725	14 725
5	Entreprises	95 866	130 210	123 505	174 399	158 292
5.1	dont F-IRB est appliqué	42 247	58 621	42 247	58 621	58 621
5.2	dont A-IRB est appliqué	53 619	71 589	53 619	71 501	71 501
EU 5a	dont Entreprises générales	79 067	97 118	105 365	137 139	123 860
EU 5b	dont Sociétés spécialisées dans le prêt	16 799	33 092	18 140	37 260	34 432
EU 5c	dont Sociétés spécialisées dans le rachat de créances	582	1 052	582	1 741	1 741
6	Clientele de détail	13 805	25 930	32 974	45 634	45 634
6.1	dont expositions renouvelables éligibles	1 076	2 204	3 363	4 436	4 436
6.1a	dont créances rachetées	6	7	6	7	7
6.1b	dont autres	12 723	23 720	29 606	41 191	41 191
6.2	Garantie par un bien immobilier résidentiel	14 840	25 659	28 517	27 692	27 692
EU 7a	Expositions classées comme garanties par des biens immobiliers et expositions ADC en approche standard	31 529	47 689	38 118	67 014	54 114
EU7b	Organismes de placement collectif (OPC)	-	-	222	222	222
EU7c	Expositions en défaut selon l'approche standard	9 628	5 463	12 026	7 690	7 690
EU7d	Expositions classées comme expositions sur créances subordonnées selon l'approche standard	308	298	308	298	298
EU7e	Expositions classées comme obligations garanties selon SA	-	98	-	98	98
EU7f	Expositions classées comme créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à CT en SA	-	1 544	113	1 657	1 657
8	Autres	710	-	46 461	45 757	45 757
9	Total	163 647	222 978	282 082	371 069	342 061

TABEAU 7 : VENTILATION PAR PÔLE DES EXPOSITIONS PONDEREES PAR TYPE DE RISQUE

(En Md EUR)	Crédit et contrepartie	Marché	Opérationnel	Total 30.09.2025	Total 31.12.2024
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	109,4	-	18,6	128,0	120,3
Banque de détail à l'International, Services de mobilité et de leasing	103,9	0,1	19,2	123,2	120,9
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	88,8	9,5	24,9	123,2	127,3
Hors Pôles	12,5	1,3	0,3	14,1	21,1
Groupe	314,6	10,9	62,9	388,5	389,5

Au 30 septembre 2025, la ventilation des expositions pondérées (388,5 milliards d'euros) s'analyse comme suit :

- les risques de crédit et de contrepartie représentent 81% des expositions pondérées (dont 33% pour la Banque de détail à l'International, Services de mobilité et de leasing) ;
- le risque de marché représente 3% des expositions pondérées (dont 87% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) ;
- le risque opérationnel représente 16% des expositions pondérées (dont 40% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs).

2.3 RATIO DE LEVIER

TABEAU 8 : SYNTHESE DU RATIO DE LEVIER ET PASSAGE DU BILAN COMPTABLE SUR PERIMETRE PRUDENTIEL A L'EXPOSITION DE LEVIER ⁽¹⁾

(En M EUR)	30.09.2025	31.12.2024
Fonds Propres Tier 1 ⁽²⁾	61 892	62 573
Total des actifs dans le bilan prudentiel ⁽³⁾	1 423 369	1 407 367
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	(13 709)	1 540
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres ⁽⁴⁾	18 211	13 982
Exposition hors bilan (engagements de financement et garanties financières)	119 209	127 198
Ajustements techniques et réglementaires	(99 530)	(107 962)
Exposition de levier	1 447 550	1 442 125
Ratio de levier	4,28%	4,34%

(1) Ratios phasés selon les règles CRR3/CRD6, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance

(2) La présentation du capital est disponible en tableau 3.

(3) Le bilan prudentiel correspond au bilan IFRS retraité du périmètre des entités mises en équivalence (principalement des filiales d'assurance).

(4) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toute autre opération sur titres similaire.

2.4 RATIO DE CONGLOMERAT FINANCIER

Au 30 Juin 2025, le ratio conglomérat financier était de 128,8%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 77,8 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 60,4 milliards d'euros.

Au 31 Décembre 2024, le ratio conglomérat financier était de 132,8%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 79,5 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 59,9 milliards d'euros.

3 RISQUE DE CREDIT

3.1 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLEMENTAIRES SUR LE RISQUE DE CREDIT

TABLEAU 9 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE INTERNE (CR8)

(En M EUR)	Expositions pondérées (RWA)
Montant de RWA à la fin de la période de déclaration précédente (30.06.2025)	171 238
Taille de l'actif (+/-)	(1 194)
Qualité de l'actif (+/-)	19
Mises à jour des modèles (+/-)	1 241
Méthodologie et politiques (+/-)	730
Acquisitions et cessions (+/-)	
Variations des taux de change (+/-)	(17)
Autres (+/-)	
Montant de RWA à la fin de la période de déclaration (30.09.2025)	172 016

4 RISQUE DE CONTREPARTIE

4.1 INFORMATIONS QUANTITATIVES

TABLEAU 10 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE DANS LE CADRE DE L'IMM (CCR7)

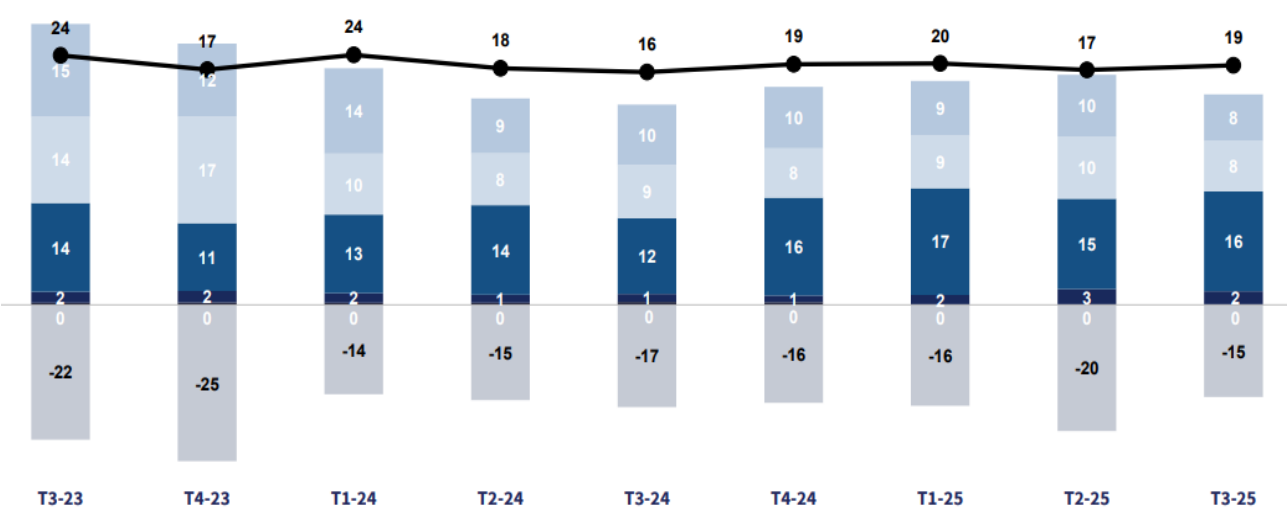
(En M EUR)	Expositions pondérées (RWA)
RWA de fin de la période précédente (30.06.2025)	10 448
Taille de l'actif	80
Qualité de crédit des contreparties	(146)
Mise à jour des modèles (IMM uniquement)	
Méthodologie et politiques (IMM uniquement)	
Acquisitions et cessions	
Variations des taux de Change	(23)
Autres	
RWA de fin de la période de reporting (30.09.2025)	10 358

5 RISQUE DE MARCHÉ

5.1 EVOLUTION DE LA VAR DE TRADING

Moyenne trimestrielle de la Valeur en Risque (VaR) à 99%, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour du risque de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de *trading*, en millions d'euros :

Moyenne trimestrielle de la VaR de trading⁽¹⁾, à 1 jour, 99% (en M EUR)



___ VaR de trading⁽¹⁾

- Crédit
- Taux
- Actions
- Change
- Matières Premières
- Effet de compensation

(1) VaR de trading : mesure sur un an d'historique (soit 260 scénarii) du plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables, (2) VaR Stressée : approche identique à celle de la VaR (« simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%), mais sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives, plutôt qu'une période glissante d'un an

5.2 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLEMENTAIRES SUR LE RISQUE DE MARCHE

TABLEAU 11 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHE DANS LE CADRE DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES MODÈLES INTERNES (MR2-B)

(En M EUR)	VaR	SVaR	IRC	CRM	Autre	Total RWA	Exigences de fonds propres
RWA à la fin de la période précédente (30.06.2025)	1 960	5 279	990	186	-	8 415	673
<i>Ajustement réglementaire</i>	(1 186)	(4 067)	-	(19)	-	(5 272)	(422)
<i>RWA à la fin du précédent trimestre</i>	774	1 212	990	166	-	3 143	251
Variations des niveaux de risque	(33)	427	120	42	-	555	44
Actualisations/modifications du modèle	-	-	-	-	-	-	-
Méthodologie et politiques	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change	1	2	-	-	-	2	0
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<i>RWA à la fin de la période considérée</i>	742	1 640	1 109	208	-	3 700	296
<i>Ajustement réglementaire</i>	1 474	3 367	0	0	-	4 840	387
RWA à la fin de la période (30.09.2025)	2 215	5 007	1 109	208	-	8 540	683

Les effets sont définis comme suit :

- Ajustement réglementaire : delta entre les RWA utilisés pour le calcul des RWA réglementaires et les RWA du dernier jour ou de la dernière semaine de la période ;
- Variations des niveaux de risque : évolutions liées aux caractéristiques de marché ;
- Actualisations/modifications du modèle : évolutions relatives à la mise à jour significative du modèle liée aux observations (recalibrage) et à l'évolution du périmètre de calcul ;
- Méthodologie et politiques : changements découlant de l'évolution de la réglementation ;
- Acquisitions et cessions : évolutions dues à l'acquisition ou cession d'entités ou de lignes métiers ;
- Variations des taux de change : évolutions découlant de la fluctuation des devises.

6 RISQUE DE LIQUIDITÉ

6.1 RESERVE DE LIQUIDITE

TABEAU 12 : RESERVE DE LIQUIDITE

(En Md EUR)	30.09.2025	31.12.2024
Dépôts en banques centrales (hors réserves obligatoires)	154	190
Titres HQLA disponibles négociables sur le marché (après décote)	127	82
Autres actifs disponibles éligibles en banques centrales (après décote)	46	43
TOTAL	328	315

6.2 RATIOS REGLEMENTAIRES

Les exigences réglementaires en matière de risque de liquidité sont appréhendées au travers de deux ratios :

- le Liquidity Coverage Ratio (LCR), ratio court terme, dont l'objectif est de s'assurer que les établissements disposent d'actifs liquides de qualité et quantité suffisantes pour couvrir, durant trente jours, une crise de liquidité sévère, combinant une crise systémique de marché et une crise spécifique ; l'exigence réglementaire minimale est de 100% à tout moment ;
- le Net Stable Funding Ratio (NSFR), ratio long terme de transformation du bilan, qui compare les besoins de financement générés par les activités des établissements à leurs ressources stables ; le niveau minimal exigé est de 100%.

Afin de respecter ces exigences, le Groupe s'assure que ses ratios réglementaires sont gérés bien au-delà des exigences réglementaires minimales fixées par la directive 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 (CRD5) et le règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (CRR2)¹.

Le ratio LCR de Société Générale s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100% : 147% fin septembre 2025 contre 148% à fin juin 2025.

Depuis qu'il est en vigueur, le ratio NSFR s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100% et s'élève à 117% à fin septembre 2025 contre 117% à fin juin 2025.

Par ailleurs, afin de compléter son dispositif, le Groupe dispose d'indicateurs de suivi adaptés, en particulier le suivi d'impasses de liquidité sous divers scénarii de stress et sous conditions normales, par devise significative et toutes devises confondues, qui peuvent être assortis de contraintes additionnelles en matière d'objectif et de niveau minimal. Les indicateurs de liquidité en USD font également l'objet d'un suivi spécifique.

1 Plusieurs amendements aux normes réglementaires européennes ont été adoptés en mai 2019 : Le texte relatif au LCR, publié en octobre 2014, a depuis été complété par un Acte Délégué corrigendum qui est entré en vigueur le 30 avril 2020. Le niveau minimal du ratio exigé est de 100% depuis le 1er janvier 2018. L'exigence de NSFR incluse dans le texte CRR2 (EU) 2019/876 du 20 mai 2019 s'applique depuis juin 2021. Le ratio exigé est de 100%.

TABLEAU 13 : RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE – LCR (LIQ1)

Le ratio de couverture des besoins de liquidité est calculé sur 12 mois glissants (sur la base des valeurs fin de mois). Le nombre de points de données utilisés pour le calcul de chaque moyenne est de 12.

Groupe prudentiel (En M EUR)	Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
Trimestre se terminant le	30.09.2025	30.06.2025	31.03.2025	31.12.2024	30.09.2025	30.06.2025	31.03.2025	31.12.2024
Actifs liquides de haute qualité								
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					272 087	277 293	282 881	286 262
Sorties de trésorerie								
Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	230 680	232 602	234 692	236 545	16 764	17 075	17 580	17 875
<i>Dépôts stables</i>	139 480	141 116	141 015	140 056	6 974	7 056	7 051	7 003
<i>Dépôts moins stables</i>	78 684	79 034	82 213	85 440	9 761	9 996	10 515	10 868
Financements de gros non garantis	295 643	294 927	294 724	292 906	152 661	150 778	149 454	147 979
<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	68 331	68 605	68 557	67 445	16 551	16 554	16 537	16 306
<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	211 622	212 537	214 687	214 479	120 419	120 440	121 436	120 691
<i>Créances non garanties</i>	15 691	13 785	11 481	10 983	15 691	13 785	11 481	10 983
Financements de gros garantis					43 987	43 450	44 686	42 387
Exigences complémentaires	211 155	211 971	215 049	215 661	63 992	66 138	69 274	70 916
<i>Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés</i>	26 501	27 233	27 612	27 468	22 136	23 122	23 744	23 993
<i>Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	8 927	10 600	13 100	14 696	8 901	10 574	13 074	14 696
<i>Facilités de crédit et de liquidité</i>	175 727	174 138	174 338	173 497	32 955	32 442	32 456	32 228
Autres obligations de financement contractuelles	106 059	104 266	98 732	100 393	106 047	104 257	98 726	100 391
Autres obligations de financement éventuel	137 383	122 652	121 174	118 921	6 883	6 813	6 780	6 731
TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE					390 334	388 511	386 501	386 280
Entrées de trésorerie								
Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	362 731	355 552	353 268	337 090	34 970	35 143	35 513	34 082
Entrées provenant des expositions pleinement performantes	37 717	39 186	40 264	41 746	29 504	30 340	31 172	31 975
Autres entrées de trésorerie	147 500	144 220	137 560	140 695	143 927	140 533	133 597	136 646
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	547 949	538 957	531 092	519 531	208 402	206 016	200 282	202 702
<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	306	256	190	107	61	51	38	21
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	414 284	408 006	398 176	400 852	208 340	205 965	200 244	202 681
VALEUR AJUSTÉE TOTALE								
COUSSIN DE LIQUIDITÉ					272 087	277 293	282 881	286 262
TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					181 933	182 495	186 219	183 577
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)					149,85%	152,20%	152,19%	156,40%

Au 30 septembre 2025, la moyenne des LCR de Société Générale s'établit à 150 % (moyenne arithmétique des douze LCR de fin de mois d'octobre 2024 à septembre 2025, conformément à l'exigence de publication prudentielle émanant du règlement (UE) N°2019/876).

Le LCR au 30 septembre 2025 est de 147%, soit un surplus de liquidité de 90 milliards d'euros par rapport à l'exigence réglementaire de 100%. Au 30 juin 2025, le LCR était de 148%, correspondant alors à un surplus de liquidité de 87 milliards d'euros.

Le numérateur du LCR est de 282 milliards d'euros au 30 septembre 2025, soit un surplus de 14,5 milliards d'euros par rapport au 30 juin 2025. Au dénominateur, les sorties nettes de trésorerie ont augmenté pendant la même période de 11 milliards d'euros.

Le numérateur du LCR inclut, au 30 septembre 2025, 154 milliards d'euros de réserves en banques centrales disponibles (55%) et 109 milliards d'euros d'actifs liquides de Niveau 1 (39%), ainsi que 19 milliards (7%) d'actifs liquides de Niveau 2. Au 30 juin 2025, le numérateur, qui s'élevait à 138 milliards d'euros, comportait 52% de réserves banques centrales disponibles et 112 milliards d'euros d'actifs liquides de Niveau 1 (42%), ainsi que 17 milliards (6,5%) d'actifs liquides de Niveau 2.

L'euro représente, au 30 septembre 2025, 41% des actifs liquides de haute qualité totaux de Société Générale. Le dollar américain représente également plus de 5% des actifs liquides du Groupe, avec un poids de 35%, ainsi que le yen japonais avec un poids de 10%. Le profil de liquidité du Groupe en dollars américains est encadré par une série de seuils portant sur diverses métriques, incluant des indicateurs d'excès de liquidité sous stress en dollars américains.

Société Générale structure ses sources de financement pour éviter une dépendance trop importante à une contrepartie ou à un segment de marché donnés, en définissant et surveillant des métriques de risques de concentration sur les marchés de financements sécurisés et non sécurisés. Les financements court terme non sécurisés sont par exemple soumis à des seuils par type de contrepartie (entreprises, banques centrales, secteur public, gestionnaires d'actifs, etc.). Les financements sécurisés sont encadrés de manière à éviter qu'une diminution de la liquidité sur un segment du marché du *repo* (par contrepartie, par collatéral sous-jacent, par devise) n'affecte matériellement le refinancement des inventaires sur le marché. Par ailleurs, le financement long terme du Groupe est structurellement diversifié. Le programme de financement « *plain vanilla* » est réparti par devise, par instrument et par région, et touche une large base d'investisseurs. Les financements structurés sont très granulaires (différents réseaux de distribution) et offrent une diversification en termes de types d'investisseurs.

Dans son calcul de LCR, Société Générale tient compte des besoins en collatéraux résultant d'une diminution de sa note de crédit de trois niveaux pour ses entités d'émissions de *covered bonds* et pour d'autres entités utilisées dans les activités de marchés de capitaux. Société Générale intègre aussi dans son calcul de LCR un choc de marché négatif potentiel, sur la base d'une approche historique sur 24 mois.

Des réserves spécifiques couvrent les besoins de financement intra-journaliers. Ces réserves sont prises en compte lors des stress tests liquidité basés sur des modèles internes et qui sous-tendent le contrôle de l'horizon de survie sous stress de Société Générale.

7 ANNEXES

7.1 INDEX DES TABLEAUX DU RAPPORT SUR LES RISQUES

Chapitre	N° tableau Pilier 3	Titre	Page	Page	Références réglementaires EBA
			Pilier 3 31.12.2024	Pilier 3 30.09.2025	
1	1	Couverture des engagements douteux	9		
1	2	Risque de marché : VaR et SVaR	11		
1	3	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de négociation	13		IRRBB1
1	4	Indicateurs clés	15	3	KM1
1	5	TLAC – Indicateurs clés	16	5	KM2
5	6	Différence entre périmètre statutaire et périmètre prudentiel	49		
5	7	Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités	50		CC2
5	8	Entités exclues du périmètre prudentiel	52		
5	9	Montant total des instruments de dette assimilés aux fonds propres <i>Tier 1</i>	54		
5	10	Évolution des dettes éligibles à la constitution des fonds propres	54		
5	11	Composition de l'exigence prudentielle minimale de capital pour Société Générale	55		
5	12	Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité	56	6	
5	13	Déductions et retraitements prudentiels CET1	57		
5	14	Vue d'ensemble des expositions pondérées	58	7	OV1
5		Comparaison des montants pondérés modélisés et standardisés au niveau du risque		8	CMS1
5		Comparaison des montants pondérés modélisés et standardisés au niveau des catégories d'actifs		9	CMS2
5	15	Ventilation par pôle des expositions pondérées par type de risque	59	10	
5	16	Contribution des principales filiales aux expositions pondérées (RWA) du Groupe	59		
5	17	Synthèse du ratio de levier et passage du bilan comptable sur périmètre prudentiel à l'exposition de levier	60	10	
5	18	Conglomérat financier – Montant d'exigences de fonds propres et ratio	61	10	INS2
5	19	Comparaison des fonds propres et des ratios de solvabilité et de levier avec et sans application des dispositions transitoires IFRS 9	62		IFRS9-FL
5	20	Participations non déduites dans des entreprises d'assurance	62		INS1
5	21	Composition des fonds propres réglementaires	63		CC1
5	22	TLAC – Composition	67		TLAC1
5	23	TLAC – Hiérarchie des créanciers de l'entité de résolution	68		TLAC3
5	24	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier	70		LR1-LRSUM
5	25	Ratio de levier – Déclaration commune	71		LR2-LRCOM
5	26	Ratio de levier – Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)	73		LR3-LRSPL
5	27	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique	74		CCyB1
5	28	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	75		CCyB2
5	29	Rapprochement du bilan consolidé sous périmètre statutaire et du bilan consolidé sous périmètre prudentiel et affectation dans les catégories de risques réglementaires	76		LI1

5	30	Principales sources de différences entre les montants d'exposition réglementaire et les valeurs comptables des états financiers	80	LI2
5	31	Corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente (PVA)	82	PV1
6	32	Agences de notation utilisées en approche standard	88	
6	33	Champ d'application des approches IRB et standard	89	CR6-A
6	34	Périmètre d'application des approches IRB et standard pour le Groupe	89	
6	35	Échelle de notation interne historique de Société Générale et correspondance indicative avec celle des agences externes	90	
6	36	Echelle de notation interne dédiée au portefeuille PME France de Société Générale et correspondance indicative avec celle des agences externes	91	
6	37	Hors clientèle de détail – Principales caractéristiques des modèles et méthodes utilisés	92	
6	38	Clientèle de détail – Principales caractéristiques des modèles et méthodes utilisés	94	
6	39	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (échelle de PD fixe) - IRBA	95	CR9
6	40	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (échelle de PD fixe) - IRBF	99	CR9
6	41	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (uniquement pour les estimations de PD conformément à l'article 180, paragraphe 1, point F, du CRR) - IRBA	101	CR9.1
6	42	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (uniquement pour les estimations de PD conformément à l'article 180, paragraphe 1, point F, du CRR) - IRBF	104	CR9.1
6	43	Techniques d'atténuation du risque de crédit – Vue d'ensemble	108	
6	44	Catégories d'expositions	109	
6	45	Variation des expositions pondérées (RWA) par approche (risque de crédit et risque de contrepartie)	111	
6	46	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes	113	CR1
6	47	Variations du stock de prêts et avances non performants	115	CR2
6	48	Qualité de crédit des expositions restructurées	115	CQ1
6	49	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours d'impayés	117	CQ3
6	50	Qualité de crédit des expositions non performantes par situation géographique	119	CQ4
6	51	Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité	123	CQ5
6	52	Sûretés obtenues par prise de possession et processus d'exécution	125	CQ7
	53	Échéance des expositions	126	CR1-A
6	54	Techniques d'atténuation du risque de crédit – Vue d'ensemble	126	CR3
6	55	Exposition, EAD et RWA au titre du risque de crédit par catégorie d'expositions et approche	127	
6	56	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)	128	CR4
6	57	Approche standard – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions réglementaire et pondération de risque	130	CR5
6	58	Approche interne – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de probabilité de défaut – IRBA	132	CR6
6	59	Approche interne – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de probabilité de défaut – IRBF	140	CR6
6	60	Approche interne – Effet sur les RWA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'atténuation du risque de crédit	144	CR7
6	61	Approche interne – Informations sur le degré d'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit – IRBA	145	CR7-A

6	62	Approche interne – Informations sur le degré d'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit – IRBF	149		CR7-A
6	63	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche interne	150	11	CR8
6	64	Expositions de financement spécialisé – Approche interne	151		CR10.1-10.4
6	65	Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple	152		CR10.5
7	66	Exposition, EAD et RWA au titre du risque de contrepartie par catégorie d'expositions et approche	161		
7	67	Analyse des expositions au risque de contrepartie par approche	162		CCR1
7	68	Expositions sur les contreparties centrales	163		CCR8
7	69	Composition des sûretés pour les expositions au risque de contrepartie	164		CCR5
7	70	Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA	164		CCR2
7	71	Approche interne – Expositions au risque de contrepartie par catégorie d'expositions et échelle de probabilité de défaut	165		CCR4
7	72	Approche standard – Expositions au risque de contrepartie par catégorie d'expositions réglementaire et pondération de risque	167		CCR3
7	73	Expositions sur dérivés de crédit	168		CCR6
7	74	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de contrepartie dans le cadre de l'IMM	169	12	CCR7
8	75	Qualité des positions de titrisation conservées ou acquises	177		
8	76	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	179		SEC1
8	77	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	180		SEC2
8	78	Expositions titrisées par l'établissement – Expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique	181		SEC5
8	79	Agences de notation utilisées en titrisation par type de sous-jacents	183		
8	80	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées – établissement agissant en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor	184		SEC3
8	81	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées – établissement agissant en tant qu'investisseur	186		SEC4
9	82	VaR réglementaire (dix jours, 99%) et à un jour, 99%	196	13	
9	83	SVaR réglementaire (dix jours, 99%) et à un jour, 99%	197		
9	84	IRC (99,9%) et CRM (99,9%)	199		
9	85	Expositions pondérées et exigences de fonds propres au titre du risque de marché par composante de risques	203		
9	86	Exigences de fonds propres et expositions pondérées par type de risque de marché	203		
9	87	Risque de marché dans le cadre de l'approche standard	205		MR1
9	88	Risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes	206		MR2-A
9	89	Valeurs de l'approche fondée sur les modèles internes pour les portefeuilles de négociation	206		MR3
9	90	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes	211	14	MR2-B
10	91	Exigences de fonds propres et expositions pondérées pour risque opérationnel	214		OR1
11	92	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille hors négociation	220		IRRB1
11	93	Sensibilité du ratio <i>Common Equity Tier 1</i> du Groupe à une variation de la devise de 10% (en points de base)	221		
12	94	Actifs grevés et actifs non grevés	228		AE1
12	95	Sûretés reçues	229		AE2
12	96	Sources des charges grevant les actifs	230		AE3
12	97	Réserve de liquidité	231	15	

12	98	Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	232	16	LIQ1
12	99	Ratio de financement stable net (NSFR)	234		LIQ2
12	100	Bilan échéancé	236		
14	101	Portefeuille bancaire - indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	274		Modele 1
14	102	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : prêts garantis par des biens immobiliers - efficacité énergétique des sûretés	282		Modele 2
14	103	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : paramètre d'alignement	284		Modele 3
14	104	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone	285		Modele 4
14	105	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : expositions soumises au risque physique	286		Modele 5
14	106	Récapitulatif des ICP des expositions alignées sur la taxonomie	302		Modele 6
14	107	Mesures d'atténuation : actifs entrant dans le calcul du GAR	304		Modele 7
14	108	GAR (%)	308		Modele 8
14	109	Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852	312		Modele 10